

Service de l'urbanisme

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR  
DES TRAVAUX DANS LA RIVE, LE LITTORAL OU LA ZONE INONDABLE**

**COMMENT PROCÉDER POUR L'OBTENTION DE VOTRE CERTIFICAT**

- Veuillez acheminer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, **incluant les documents exigés à l'étape 8**, à l'adresse courriel [urbanisme@ville.lavaltrie.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.lavaltrie.qc.ca) ou nous déposer l'ensemble des documents au Service de l'urbanisme situé au 1370, rue Notre-Dame.
- Le coût du certificat devra être acquitté **lors de l'émission du certificat**.

*Prenez note que des documents incomplets, manquants ou imprécis peuvent retarder l'émission du certificat. Cette demande ne constitue en aucun temps, ni une demande complète ni une autorisation de construire.*

**1. IDENTIFICATION DU LIEU DES TRAVAUX**

Adresse :	
Numéro de lot :	

**2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT**

Nom complet :				
Adresse complète :	No.	Rue	Ville	Code postal
N° de téléphone :				
Adresse courriel :				

**3. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE**

Même que le requérant ?	Oui	Non		
Si non, nom complet :				
Adresse complète :	No.	Rue	Ville	Code postal
N° de téléphone :				

**4. IDENTIFICATION DE L'EXÉCUTANT DES TRAVAUX**

Même que le requérant ?	Oui	Non		
Même que le propriétaire ?	Oui	Non		
Si non, nom complet :				
Adresse complète :	No.	Rue	Ville	Code postal
N° de téléphone :				
N° de RBQ :				

**5. CALENDRIER ET COÛT DES TRAVAUX**

Date prévue du début des travaux :	JJ	MM	AAAA	Date prévue de fin des travaux :	JJ	MM	AAAA
Coût des travaux					_____ ,00 \$		

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR  
DES TRAVAUX DANS LA RIVE, LE LITTORAL OU LA ZONE INONDABLE**

6. TYPE DE DEMANDE	
Type de travaux	Piscine, spa, accessoire de piscine et autre ouvrage dédiée à la baignade
	Remblai et/ou déblai
	Construction, déplacement ou démolition d'un bâtiment accessoire
	Clôture
	Mur de soutènement
	Abattage d'arbres
	Construction, déplacement ou démolition d'un bâtiment principal
	Aménagement d'un chemin accès, d'un quai, d'un pont
	Autres :

7. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX

8. LISTE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC VOTRE DEMANDE	Aide-mémoire
A) Si vous n'êtes pas propriétaire, une procuration (autorisation) de ce dernier;	
B) Un plan de localisation montrant les aménagements projetés;	
C) Des photos récentes montrant l'état de la rive, du littoral ou de la zone inondable à l'endroit où les travaux sont projetés;	
D) Les plans, les élévations, les coupes, les croquis et les devis permettant d'avoir une compréhension claire des travaux projetés et localisant la ligne des hautes eaux, la limite de la rive (incluant le pourcentage de sa pente) et la limite de la zone inondable. Tous les plans et devis relatifs aux ouvrages de stabilisation des berges autres que la stabilisation par des plantes pionnières ou typiques des rives, des lacs et des cours d'eau, par des perrés ou par des gabions doivent être signés et scellés par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec;	
E) Un échancier montrant le temps nécessaire à toutes les opérations et les dates de réalisation des aménagements;	
F) Les permis, certificats, autorisations ou approbations pouvant être requis par une loi ou un règlement provincial ou fédéral pour les travaux projetés, émis par les autorités compétentes;	
G) Toutes les études, rapports et recommandations des professionnels requis pour la construction ou l'aménagement dans une zone d'inondation;	
H) Tout document et informations requises en vertu du <i>Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations</i> ;	
I) Tout renseignement et document exigé par le <i>Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro RRU5-2012</i> .	

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR  
DES TRAVAUX DANS LA RIVE, LE LITTORAL OU LA ZONE INONDABLE**

**9. SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE**

Nom : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction sans l'obtention d'un certificat d'autorisation.

*Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 450 586-2921, option 2.*

**NOTES IMPORTANTES :**

- 1- Les plans doivent être dessinés à l'échelle et être reproduits par procédé indélébile.
- 2- Des plans, des études et des rapports réalisés par des professionnels reconnus par la *Loi* pourraient être exigées.
- 3- Dans le cas où des plans sont exigés et que la *Loi* déclare que seul un membre d'un ordre professionnel spécifique est autorisé à émettre de tels plans, ces plans doivent obligatoirement être signés et scellés par le membre désigné de cet ordre professionnel.
  - 3.1 Le propriétaire et le requérant ont l'entière responsabilité de faire signer les plans par un membre en règle d'un ordre professionnel lorsque la *Loi* déclare que seul un membre d'un ordre professionnel spécifique est autorisé à émettre de tels plans.
- 4- Le fonctionnaire désigné peut exiger tout autre élément requis pour établir la conformité d'un projet en lien avec la législation et la réglementation applicable. Les documents requis et les informations demandées peuvent dépendre de la nature des travaux.